



Assemblée générale

Distr. générale
27 octobre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 129 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport s'inscrit dans le contexte des mesures prises ou que devrait prendre l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité concernant les missions politiques spéciales, y compris les missions de bons offices ainsi que les missions de diplomatie préventive et de consolidation de la paix après un conflit, en fonction des demandes émanant des gouvernements et/ou de mes recommandations.

Dans sa résolution 64/245, l'Assemblée générale approuvait les budgets des missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité, d'un montant total de 569 526 500 dollars et décidait que le crédit global demandé au titre des missions politiques spéciales pour l'exercice biennal 2010-2011 devrait être d'un milliard de dollars.

Par ailleurs, dans sa résolution 64/260, l'Assemblée décidait que le montant brut total additionnel de 1 021 900 dollars (montant net : 1 020 800 dollars) demandé pour 2010 au titre du Représentant du Secrétaire général auprès du Conseil international consultatif et de contrôle du Fonds de développement pour l'Iraq (82 200 dollars); de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité, concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées (192 800 dollars); et du Groupe de contrôle sur la Somalie (745 800 dollars) serait financé au moyen du crédit de 569 526 500 dollars qu'elle avait approuvé dans sa résolution 64/245 pour l'exercice biennal 2010-2011.



Dans sa résolution 1939 (2010) du 15 septembre 2010, le Conseil de sécurité décidait de reconduire jusqu'au 15 janvier 2011 le mandat de la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP). Les crédits ouverts au titre de la MINUNEP pour 2010 devaient couvrir la poursuite des activités de la Mission jusqu'au 31 juillet 2010, puis sa liquidation, d'août à novembre 2010. Les dépenses additionnelles requises du fait de la reconduction de ce mandat, d'un montant net de 4 190 500 dollars (montant brut : 5 242 900 dollars) ont été imputées sur le solde inutilisé estimatif des crédits ouverts au titre des missions politiques spéciales en 2010.

Le présent rapport renferme les prévisions de dépenses pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 concernant les 29 missions politiques spéciales autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité, comme présentées en détail dans les additifs au présent rapport (A/65/328/Add.1 à 5), et dont le montant total net s'élève à 676 420 600 dollars (montant brut : 716 899 400 dollars). Compte tenu des montants estimatifs additionnels nécessaires à la fin 2010 (8 587 800 dollars), les ressources additionnelles demandées dans le présent rapport se chiffrent à 685 008 400 en montant net (montant brut : 725 487 200 dollars). Le montant de 430 473 500 dollars sera financé à l'aide du solde des dépenses non ventilées au titre des missions politiques spéciales et le montant net restant, soit 254 534 900 dollars, sera, conformément aux dispositions du paragraphe 11 de l'annexe I de la résolution de l'Assemblée générale 41/213, en date du 19 décembre 1986, imputé au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Prévisions de dépenses pour l'ensemble des missions politiques spéciales mandatées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité	9
III. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	23
Annexes	
I. Missions politiques spéciales pour l'exercice 2010-2011 : départements chef de file et appui administratif	24
II. Récapitulation de l'emploi des ressources au titre des missions politiques spéciales (2010-2011)	26

I. Introduction

1. Le présent rapport concerne le financement, au cours de la seconde année de l'exercice biennal 2010-2011, de 29 missions politiques spéciales compte tenu des mesures prises ou que devrait prendre l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité sur la base des demandes présentées par les États Membres ou de mes recommandations. Bien que les crédits nécessaires pour l'une de ces missions politiques spéciales, à savoir celle de mon Envoyé spécial pour le Myanmar, dont le mandat lui a été confié par l'Assemblée générale, seront présentés dans un état des incidences sur le budget-programme, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée, et sous réserve des mesures que prendra la Troisième Commission, ils figurent également dans le présent rapport de façon à ce que celui-ci donne une vue globale des besoins pour l'ensemble des missions politiques spéciales. Il convient toutefois de noter que toute dépense imputée sur les crédits ouverts au titre des missions politiques spéciales sera strictement liée à la prorogation du mandat de la mission concernée.

A. Prorogation ou reconduction de mandats

2. Les mandats de la majorité des missions politiques spéciales dont il est question dans le présent rapport ont été prorogés ou reconduits jusqu'en 2011. Pour les quelques autres qui ne l'ont pas été, la prorogation ou la reconduction a été demandée au Conseil de sécurité.

3. Sur les 29 missions concernées par le présent rapport :

a) Huit missions ont un mandat à durée indéterminée : Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental, Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité, Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS) et appui à la Commission mixte Cameroun-Nigéria;

b) Neuf missions ont un mandat qui vient à expiration en 2011 : appui au Comité créé par la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive, Groupe de contrôle sur la Somalie, Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire, Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran, Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée, Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL), Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée en application de la résolution 1526 (2004) du Conseil relative à Al-Qaïda et aux Taliban et aux individus et entités associés, Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI);

c) Une mission a un mandat qui est en cours d'examen par l'Assemblée générale : Conseiller spécial pour le Myanmar;

d) Deux missions ont un mandat dont on ne sait s'il va être prorogé. Pour la première, à savoir le Représentant du Secrétaire général auprès du Conseil

international consultatif et de contrôle du Fonds de développement pour l'Iraq, dont on ne sait si le mandat sera prorogé au-delà du 31 décembre 2010, aucune provision budgétaire n'est demandée pour 2011. Le mandat de la seconde, la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP), devrait, selon la résolution 1939 (2010) du Conseil de sécurité, venir à expiration le 15 janvier 2011, à la suite de quoi on procédera à la liquidation;

e) Huit missions ont un mandat qui vient à expiration en 2010 : Groupe d'experts sur le Libéria, Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo créé par la résolution 1533 (2004), Groupe d'experts sur le Soudan créé par la résolution 1591 (2005), Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA), Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS), Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB), Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest (BRSAO) et Direction exécutive du Comité contre le terrorisme;

f) Une mission a été créée par le Conseil de sécurité, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale, dont le mandat de deux ans prend effet au 1^{er} janvier 2011 (voir S/2010/457).

4. S'agissant des missions auxquelles il fait référence aux alinéas b) et e) du paragraphe 3 ci-dessus, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité devraient en proroger le mandat sur la base des rapports et demandes déjà présentés ou qui vont l'être.

5. Il convient de noter qu'au moment de l'établissement du présent rapport, les incidences budgétaires de la possible clôture du BINUB n'avaient pu être évaluées.

B. Agencement des rapports sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales

6. Comme en 2010, les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales sont présentées par groupe thématique, tandis que celles des missions importantes, à savoir la MANUA et la MANUI, font l'objet d'additifs distincts :

a) Groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels, conseillers spéciaux et représentants personnels du Secrétaire général (A/65/328/Add.1 et Add.1/Corr.1);

b) Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts (A/65/328/Add.2 et Add.2/Corr.1);

c) Groupe thématique III : bureaux politiques, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions (A/65/328/Add.3);

d) MANUA (A/65/328/Add.4);

e) MANUI (A/65/328/Add.5).

7. Conformément aux observations et propositions du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), on s'est attaché à calquer, autant que possible, la présentation des prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales sur celle des opérations de maintien de la paix. L'on

s'emploiera, si nécessaire, à en améliorer et rationaliser davantage, à l'avenir, l'agencement et la présentation.

C. Informations sur l'exécution des programmes en 2010

8. Comme le CCQAB l'a demandé dans son rapport (voir A/64/7/Add.13, par. 7 et 9), on s'est attaché à communiquer des informations sur l'exécution des programmes des missions politiques spéciales en 2010, et particulièrement sur la mesure dans laquelle les réalisations escomptées ont été atteintes, en mettant l'accent sur les indicateurs de succès ou sur les facteurs qui ont au contraire entravé l'obtention de résultats. De plus, le rapport précise les résultats obtenus au lieu des réalisations escomptées et la signification de ces résultats au regard de l'objectif général de chacune des missions.

D. Environnement opérationnel, particulièrement la coopération, les synergies et le degré de collaboration des missions entre elles ainsi qu'avec les équipes de pays et les services du Siège

9. Comme le CCQAB l'a recommandé (voir A/62/7/Add.29, par. 9), on s'est employé à inclure, dans la partie liminaire du budget de chaque mission politique spéciale, des indications sur le rôle que jouent les différents départements et bureaux du Secrétariat, les partenaires régionaux, les opérations de maintien de la paix ainsi que les fonds et programmes et autres entités des Nations Unies, et l'appui qu'ils apportent à ces missions.

10. Le Département des affaires politiques prend diverses mesures pour favoriser la synergie entre tous ces organismes. C'est ainsi qu'il a institué, dans chaque pays où il existe des missions complexes dont il a la charge, une équipe spéciale intégrée qui a pour mandat d'examiner « toutes les questions qui ont une importance stratégique ou un impact programmatique pour la présence des Nations Unies dans le pays concerné ». Ceci a souvent aidé les services du Siège à prêter un soutien cohérent et concerté aux missions, à leur donner des orientations générales et à privilégier une approche intégrée avec d'autres éléments du système des Nations Unies, en particulier les équipes de pays.

11. De même, le Département des affaires politiques collabore de plus en plus étroitement avec le Département des opérations de maintien de la paix dans les pays où se déroulent de telles opérations, au moyen de la prestation de services de médiation ainsi que d'un appui électoral et de conseils politiques, en particulier pour ce qui est de la dynamique régionale. C'est le cas à Timor-Leste, au Kosovo, à Haïti et au Soudan; de même, la Division des politiques et de la médiation a aidé l'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation au Darfour du Département des opérations de maintien de la paix, mettant à sa disposition un cadre d'experts et analysant, pour les spécialistes de la préparation des opérations de ce département travaillant sur le dossier du Darfour, les divers aspects de l'application et de l'administration du cessez-le-feu.

12. Par ailleurs, des versions révisées des circulaires du Secrétaire général sur les activités du Département des opérations de maintien de la paix¹, du Département de l'appui aux missions² et du Département des affaires politiques³ ont été publiées à la fin de 2009 et au début de 2010, qui précisent les compétences de chacun d'eux, ainsi que la manière dont ils collaborent et dont leurs divisions, services et bureaux respectifs prêtent appui aux missions et opérations sur le terrain. Le Secrétaire général et les secrétaires généraux adjoints des trois départements continuent d'agir en étroite collaboration afin que l'ensemble des moyens dont ces départements disposent soient pleinement et efficacement exploités, avec un minimum de chevauchements, pour faire face aux défis que l'ONU doit aujourd'hui relever en matière de paix et de sécurité.

E. Règles recommandées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en matière de communication de l'information relative aux missions politiques spéciales

13. Aux paragraphes 16 à 20 de son rapport sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales (A/64/7/Add.13), le CCQAB, prenant note des informations que le Secrétaire général a communiquées dans son précédent rapport (A/64/349), le prie de rendre compte des questions suivantes :

a) Mise au point de procédures opérationnelles permanentes concernant le démarrage des missions, le passage d'un type de mission à un autre et la liquidation des missions

14. Le Département des affaires politiques a entamé l'élaboration de lignes directrices relatives au démarrage des missions et au passage d'un type de mission à un autre. À titre initial, une analyse des enseignements tirés du passage à des bureaux intégrés pour la consolidation de la paix au Burundi, en Guinée-Bissau, en République centrafricaine et en Sierra Leone a été réalisée, l'objet étant de cerner les pratiques optimales en la matière et les meilleurs moyens de mettre ces bureaux sur pied. Par la suite, le Département entend mobiliser des fonds extrabudgétaires pour commencer à élaborer les directives à proprement parler, en étroite coopération avec le Département de l'appui aux missions, et il compte que la rédaction en sera menée à bien en 2011. L'action menée pour établir le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale se fonde sur l'expérience acquise dans le démarrage d'autres missions. Le Département entend continuer à recueillir des données d'expérience qui seront mises à profit pour la rédaction des directives.

b) Élaboration de la stratégie de recueil des enseignements et d'échange des connaissances

15. Le Département des affaires politiques avance dans l'élaboration de la stratégie de recueil des enseignements tirés de l'expérience et d'échange des connaissances. Le partage des connaissances a trois grands objectifs : i) développer des instruments et des dispositifs adaptés aux besoins des utilisateurs permettant de

¹ ST/SGB/2010/1.

² ST/SGB/2010/2.

³ ST/SGB/2009/13.

cerner les données d'expérience et de dégager des pratiques optimales; ii) faire en sorte que ces données d'expérience et ces pratiques optimales soient facilement consultables par les intéressés; et iii) faciliter le recensement des spécialistes de ces questions afin d'établir des réseaux professionnels.

16. Le lancement de l'intranet du Département des affaires politiques, en septembre 2010, va dans le sens de cette démarche, puisqu'il permet à l'ensemble des missions et des services du Siège de partager les enseignements tirés de l'expérience ainsi que de consulter les directives établies et les renseignements disponibles. Il comporte des modèles d'analyse de ces enseignements exploitables tant individuellement qu'en équipe.

17. Par ailleurs, on s'emploie à créer un réseau de coordonnateurs spécialistes de ces questions, et des plates-formes d'échanges en ligne en vue de la constitution de réseaux de praticiens sont mises à la disposition du Département par le Bureau des technologies de l'information et des communications et le Département de l'appui aux missions. Au Siège même se tiennent des débats en face à face dans le but de partager les enseignements tirés de l'expérience, par exemple dans le cadre de réunions « casse-croûte » avec des spécialistes invités, ainsi que des réunions hebdomadaires des coordonnateurs des missions politiques spéciales et des référents médiation. Des ateliers de travail se tiennent périodiquement, qui permettent à des praticiens et des responsables de secteur d'échanger des données d'expérience, notamment pour ce qui est de la planification intégrée, de la coopération régionale, de la médiation et des composantes politiques des missions.

18. Plusieurs analyses des enseignements tirés de l'expérience ont été effectuées en 2009 et 2010, qui portaient notamment sur le rôle que jouent les Nations Unies dans les processus de paix, sur la coopération régionale, sur les missions d'évaluation, sur la médiation, sur la planification stratégique et celle des ressources, sur l'intégration des organismes des Nations Unies et sur le passage d'une mission à un bureau intégré pour la consolidation de la paix. Ces enseignements ont été exploités de diverses manières. Par exemple, ceux tirés de la médiation, des missions d'évaluation, de la planification et du passage à un autre type de mission sont mis à profit pour l'élaboration ou la révision de directives. Ceux relatifs à la médiation sont exploités lors de la planification de nouvelles activités possibles dans ce domaine. Ceux sur le passage à un autre type de mission sont mis à la disposition des personnes chargées, dans d'autres missions, de préparer des opérations de ce type, et les réactions des intéressés sont encourageantes. Tous ces enseignements inspireront l'élaboration prochaine des directives concernant le démarrage des missions et le passage d'un type de mission à un autre. Tous les fonctionnaires du Département et des missions peuvent les consulter sur l'intranet.

c) Évaluation des statistiques relatives à la charge de travail liée à la gestion et au soutien des activités financées au moyen des ressources du budget ordinaire qui sont consacrées aux missions politiques spéciales

19. Le Département des affaires politiques a, en 2010, tout mis en œuvre pour accélérer les opérations de recrutement afin d'étoffer ses effectifs. Au 31 juillet 2010, 45 des 49 postes concernés avaient été pourvus. Afin de tirer le meilleur parti de l'étude de la charge de travail, il a été jugé utile d'aller plus loin dans l'établissement de statistiques de la charge de travail une fois les effectifs complétés, ce qui permettra d'étudier en profondeur les moyens dont le Département

dispose. À cette fin, le Département de la gestion, le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont mis au point une méthode en vue d'effectuer une étude globale de leurs moyens en 2011. Cette méthode propose cinq étapes :

i) Recenser les principales activités d'appui direct exécutées par les fonctionnaires compétents des divers services au cours d'une période représentative de 12 mois, exprimées en mois de travail par poste;

ii) Recenser les autres grandes activités non liées aux missions politiques spéciales et exécutées par ces mêmes fonctionnaires au cours d'une période représentative de 12 mois, exprimées en mois de travail par poste;

iii) Déterminer, en fonction de l'expérience acquise, le temps nécessaire, exprimé en mois de travail par poste, pour exécuter les principales activités d'appui aux missions politiques spéciales, l'objet étant la prestation d'un appui de qualité et l'amélioration de l'exécution des mandats;

iv) Calculer l'écart entre le temps nécessaire estimé pour exécuter les activités visées ci-dessus et le temps effectivement passé pour les activités d'appui et les autres activités visées aux alinéas i) et iii);

v) Le nombre de mois de travail obtenus par l'opération décrite à l'alinéa iv) ci-dessus correspondra au nombre de mois de travail supplémentaires nécessaires pour chaque département, le « prix » en étant calculé en fonction du coût moyen par mois de travail exprimé en pourcentage du budget, pour chaque département ou service, des missions politiques spéciales pour 2012.

20. Pour que les données exploitées soient exactes, il serait bon d'entamer cette étude en 2011, une fois achevé le recrutement d'effectifs supplémentaires pour le Département des affaires politiques et après examen des incidences possibles sur la Stratégie globale d'appui aux missions du Département de l'appui aux missions.

II. Prévisions de dépenses pour l'ensemble des missions politiques spéciales mandatées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

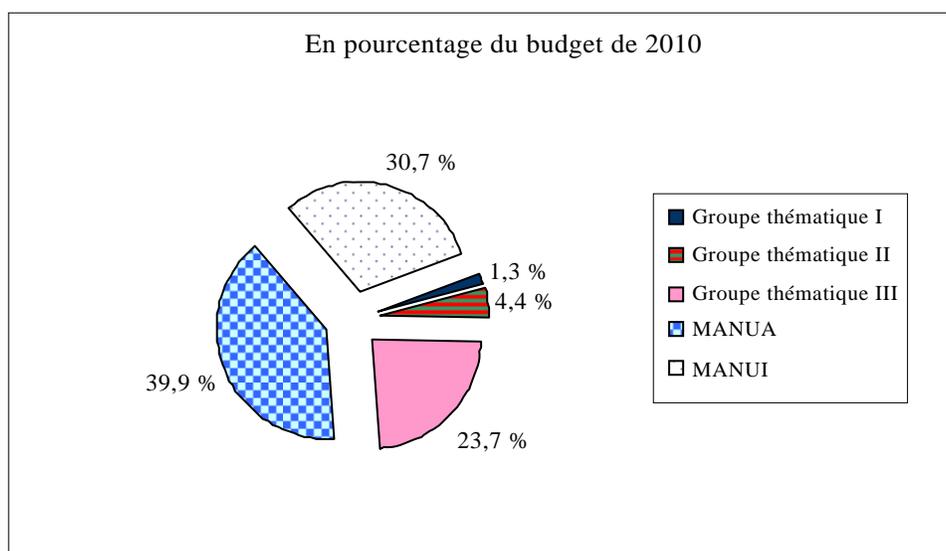
21. Dans sa résolution 64/245 du 24 décembre 2009, l'Assemblée générale a approuvé les budgets pour 2010 des missions politiques spéciales, d'un montant net total de 569 526 500 dollars. Par ailleurs, dans sa résolution 64/260 du 29 mars 2010, l'Assemblée a approuvé le montant net additionnel de 1 020 800 dollars (montant brut : 1 021 900 dollars) pour le Représentant du Secrétaire général auprès du Conseil international consultatif et de contrôle du Fonds de développement pour l'Iraq, l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité, concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, et le Groupe de contrôle sur la Somalie qui sera financé au moyen du crédit déjà approuvé de 569 526 500 dollars (montant net). Enfin, suite à l'adoption de la résolution 1939 (2010) du Conseil de sécurité, en date du 15 septembre 2010, un montant net de 4 190 500 dollars (montant brut : 5 242 900 dollars), destiné à financer le mandat de la MINUNEP jusqu'au 31 décembre 2010, a été imputé sur le solde inutilisé estimatif des crédits ouverts au titre des missions politiques spéciales pour 2010-2011.

22. Le montant total net des prévisions de dépenses pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 concernant les 29 missions politiques spéciales autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité, s'élève à 676 420 600 dollars (montant brut : 716 899 400 dollars). Compte tenu des dépenses additionnelles prévues pour 2010, soit 8 587 800 dollars, les ressources additionnelles demandées dans le présent rapport se chiffrent à 685 008 400 dollars en montant net (montant brut : 725 487 200 dollars). Il est proposé de financer une partie de ces ressources à l'aide du solde des dépenses non ventilées au titre des missions politiques spéciales pour l'exercice biennal 2010-2011, soit 430 473 500 dollars, et d'imputer au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 le montant restant, soit 254 534 900 dollars, conformément aux dispositions du paragraphe 11 de l'annexe I de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1986.

23. On trouvera récapitulés dans les tableaux 1, 2 et 3 figurant ci-dessous l'ensemble des dépenses à prévoir pour chaque mission et par poste de dépense, ainsi que les besoins en personnel.

24. Le tableau 1 présente la liste complète des missions politiques spéciales, le montant des crédits ouverts en 2010 pour chacune d'elles, une estimation des dépenses qui auront été engagées à la fin de 2010, le montant estimatif des soldes inutilisés à cette date, les besoins à prévoir pour la seconde année du budget (2011), ainsi qu'une analyse des variations entre les prévisions de dépenses pour 2010 et 2011. Il indique également les sources des mandats des diverses missions, leur date d'expiration et des renseignements sur les opérations qui ont été fusionnées avec d'autres missions ou opérations qui ont pris fin ou dont les mandats sont arrivés à leur terme en 2010.

25. Les crédits demandés dans le présent rapport concernent essentiellement la MANUA, à laquelle est destinée la plus grande part des ressources demandées (39,9 %), et, au deuxième rang, la MANUI (30,7 %). Le Groupe thématique I (envoyés spéciaux ou personnels, conseillers spéciaux et représentants personnels du Secrétaire général), le Groupe thématique II (équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts) et le Groupe thématique III (bureaux politiques, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions) représentent respectivement 1,3 %, 4,4 % et 23,7 % des crédits demandés. Le montant des prévisions de dépenses varie largement d'une mission à l'autre, allant de 629 200 dollars pour les activités de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental à 270 millions de dollars pour la MANUA.



26. Le tableau 2 récapitule les ressources nécessaires par grande rubrique de dépenses. Les besoins en personnel représentent la part la plus importante des prévisions de dépenses (40,7 %).

27. Le tableau 3 indique les besoins en personnel de chaque mission, par catégorie et par classe. La variation globale des besoins en personnel correspond à une diminution nette de 34 postes de temporaire par rapport aux effectifs de 2010. Elle s'explique essentiellement par la suppression de 171 postes de temporaire de la MANUA à la suite de l'application des recommandations résultant de l'examen du caractère critique des programmes. Cet examen a été mené en 2010 en raison de la dégradation de la situation en matière de sécurité en Afghanistan et de l'incapacité de la MANUA d'assurer l'hébergement en toute sécurité de tous les fonctionnaires. L'équipe qui l'a réalisé s'est en particulier penchée sur les risques divers qui se posent pour la sécurité de ces derniers et s'est attachée à formuler des mesures d'atténuation qui ne compromettraient pas l'exécution des programmes critiques. Se fondant sur les résultats de cet examen, qui prenait en compte le fait que la dégradation constante de la situation a eu des incidences préjudiciables sur l'exécution, en 2010, des programmes de divers bureaux de la MANUA sur le terrain, il a été décidé de reporter l'ouverture de quatre bureaux de province (Ghazni, Helmand, Pansher et Sharan) qui auraient dû être créés en 2009 et 2010. Il est donc proposé ici de supprimer les postes de temporaire correspondants. Cette suppression est en partie contrebalancée par la création demandée de 84 postes de temporaire à la MANUI, de 45 autres pour le Groupe thématique III et de 8 autres pour les groupes thématiques I et II.

28. Les mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre en matière de financement sont énoncées à la section III ci-dessous.

29. On trouvera récapitulés à l'annexe II du présent rapport l'emploi des crédits initialement ouverts au titre des missions politiques spéciales, ainsi que les montants à imputer au solde des dépenses non ventilées à ce même titre pour l'exercice biennal 2010-2011 et les montants additionnels à financer conformément aux dispositions de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale.

30. Par ailleurs, on se souviendra que l'Assemblée générale avait, dans sa résolution 62/238, prié le Secrétaire général de lui présenter de nouvelles propositions complètes et détaillées concernant la construction du complexe intégré des Nations Unies à Bagdad, au titre du chapitre 32 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du budget-programme. Il est prévu de présenter un rapport contenant ces propositions à l'Assemblée à la reprise de sa soixante-cinquième session. On trouvera aux paragraphes 31 à 33 ci-dessous, ainsi que dans le document A/65/328/Add.5, des renseignements sur l'état d'avancement de ce projet.

31. En 2010, un administrateur de projet (P-5) a été recruté au Bureau de l'appui aux missions pour gérer la construction du complexe intégré des Nations Unies à Bagdad. Le 1^{er} mars 2010, un marché a été adjugé à un cabinet d'architectes pour les phases de conception-développement et de construction. Pour compléter les travaux du Groupe consultatif de haut niveau institué en vue de répondre aux inquiétudes de l'Assemblée générale concernant le contrôle de la gestion, il a été créé un groupe opérationnel sur le même modèle. Ce groupe s'est réuni à plusieurs reprises pour débattre les modalités de la conception-développement du projet, le calendrier général des activités, les questions juridiques relatives à la propriété du complexe et les opérations d'approvisionnement. La phase de conception a pris du retard, l'adjudicataire n'ayant pas exécuté les activités comme prévu, et ceci s'est répercuté sur le déroulement classique des opérations (conception, appel à concurrence, construction, exécution). Depuis le 19 juillet 2010, l'adjudicataire est considéré comme défaillant. La Division des achats négocie avec le cabinet d'architectes concerné et s'emploie à prendre des mesures correctives qui permettraient d'aller de l'avant dans la phase de conception.

32. La MANUI s'emploie à trouver une alternative à la construction d'un complexe intégré. Lors de la publication du présent rapport, la phase de conception était toujours en cours et l'on n'avait pas encore décidé du parti à prendre concernant le complexe. Les prévisions de dépenses y relatives ne sont donc pas encore déterminées et ne figurent pas ici. Une décision devrait être prise au dernier trimestre 2010 et l'Assemblée générale sera saisie à la reprise de sa soixante-cinquième session, soit de prévisions de dépenses circonstanciées relatives à la construction du complexe, soit d'une alternative à cette dernière.

33. Le 31 mars 2010, le Gouvernement iraquien a versé au fonds d'affectation spéciale ouvert pour la construction du complexe intégré un montant de 25 millions de dollars, qui représente sa contribution aux travaux.

Tableau 1
Prévisions de dépenses au titre des missions politiques spéciales

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1 ^{er} janvier-31 décembre 2010			Prévisions de dépenses, 2011			Analyse des variations 2010-2011s		Textes portant autorisation; date d'expiration du mandat
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart, économies (dépassement)	Total	Montant net	Dépenses non renouvelables	Variation		
	1	2	3 = 1 - 2	4	5 = 4 - 3	6	7 = 4 - 1	8	
I. Groupe thématique I. Envoyés spéciaux ou personnels, conseillers spéciaux et représentants personnels du Secrétaire général									
1.	Envoyé spécial du Secrétaire général au Myanmar	1 159,1	697,5	461,6	1 216,7	755,1	–	57,6	Résolutions 62/222, 63/245 et 64/238 de l'Assemblée générale
2.	Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	3 266,8	3 197,8	69,0	3 536,6	3 467,6	–	269,8	Série de résolutions du Conseil de sécurité, dont les résolutions 186 (1964), 367 (1975), 1250 (1999), 1475 (2003), 1758 (2007), 1818 (2008), 1873 (2009) et 1930 (2010); durée indéterminée
3.	Conseiller spécial du Secrétaire général sur la prévention du génocide	1 741,3	1 493,0	248,3	2 575,6	2 327,3	85,4	834,3	Résolution 1366 (2001) du Conseil de sécurité; S/2004/567, S/2004/568; durée indéterminée
4.	Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	690,7	468,2	222,5	629,2	406,7	–	(61,5)	S/2005/497 et 498 (durée indéterminée); résolution 1813 (2008) du Conseil de sécurité
5.	Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	595,0	545,6	49,4	734,1	684,7	–	139,1	Résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité; PRST/2006/3; durée indéterminée
6.	Représentant du Secrétaire général auprès du Conseil international consultatif et de contrôle du Fonds de développement pour l'Iraq ^a	–	82,2	(82,2)	–	82,2	–	–	Résolution 1905 (2009) du Conseil de sécurité; 31 décembre 2010
Total partiel I		7 452,9	6 484,3	968,6	8 692,2	7 723,6	85,4	1 239,3	
II. Groupe thématique II. Équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts									
7.	Groupe de contrôle sur la Somalie ^b	1 555,2	1 662,9	(107,7)	2 186,2	2 293,9	–	631,0	Résolution 1916 (2010) du Conseil de sécurité; 31 juillet 2011

	<i>1^{er} janvier-31 décembre 2010</i>			<i>Prévisions de dépenses, 2011</i>			<i>Analyse des variations 2010-2011s</i>		<i>Textes portant autorisation; date d'expiration du mandat</i>
	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Montant estimatif des dépenses (dépassement)</i>	<i>Écart, économies (dépassement)</i>	<i>Total</i>	<i>Montant net</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>Variation</i>		
	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>3 = 1 - 2</i>	<i>4</i>	<i>5 = 4 - 3</i>	<i>6</i>	<i>7 = 4 - 1</i>	<i>8</i>	
8. Groupe d'experts sur le Libéria	757,4	623,1	134,3	641,7	507,4	–	(115,7)	Résolution 1903 (2009) du Conseil de sécurité; 20 décembre 2010	
9. Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire	1 271,4	1 307,1	(35,7)	1 302,9	1 338,6	–	31,5	Résolution 1946 (2010) du Conseil de sécurité; 30 avril 2011	
10. Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	1 452,3	1 330,6	121,7	1 447,9	1 326,2	–	(4,4)	Résolution 1896 (2009) du Conseil de sécurité; 30 novembre 2010	
11. Groupe d'experts sur le Soudan	1 739,1	1 719,0	20,1	1 802,7	1 782,6	4,2	63,6	Résolution 1891 (2009) du Conseil de sécurité; 15 octobre 2010	
12. Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	3 165,7	2 926,8	238,9	3 036,2	2 797,3	–	(129,5)	Résolution 1928 (2010) du Conseil de sécurité; 12 juin 2011	
13. Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran	–	–	–	3 217,7	3 217,7	–	3 217,7	Résolution 1929 (2010) du Conseil de sécurité; 31 août 2011	
14. Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	3 970,9	3 932,2	38,7	4 299,0	4 260,3	2,8	328,1	Résolution 1904 (2009) du Conseil de sécurité ; 30 juin 2011	
15. Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) sur la non-prolifération des armes de destruction massive	3 393,9	3 288,9	105,0	3 045,7	2 940,7	37,2	(348,2)	Résolution 1810 (2008) du Conseil de sécurité ; 25 avril 2011	
16. Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	8 958,7	8 388,7	570,0	8 902,0	8 332,0	–	(56,7)	Résolution 1805 (2008) du Conseil de sécurité ; 31 décembre 2010	
Total partiel II	26 264,6	25 179,3	1 085,3	29 882,0	28 796,7	44,2	3 617,4		

	<i>1^{er} janvier-31 décembre 2010</i>			<i>Prévisions de dépenses, 2011</i>			<i>Analyse des variations 2010-2011s</i>		<i>Textes portant autorisation; date d'expiration du mandat</i>
	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Montant estimatif des dépenses (dépassement)</i>	<i>Écart, économies (dépassement)</i>	<i>Total</i>	<i>Montant net</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>Variation</i>		
	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>3 = 1 - 2</i>	<i>4</i>	<i>5 = 4 - 3</i>	<i>6</i>	<i>7 = 4 - 1</i>	<i>8</i>	
III. Groupe thématique III. Bureaux politiques, bureaux d'appui à la consolidation de la paix et bureaux intégrés									
17.	Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest	6 966,1	6 200,9	765,2	7 715,3	6 950,1	–	749,2	S/2007/754; 31 décembre 2010
18.	Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine	28 421,8	16 195,1	1 226,7	19 793,6	18 566,9	–	2 371,8	S/PRST/2009/35; 31 décembre 2010
19.	Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	18 648,8	14 636,8	4 012,0	18 440,1	14 428,1	–	(208,7)	Résolution 1876 (2009) du Conseil de sécurité ; 31 décembre 2010
20.	Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie	16 767,7	14 438,5	329,2	16 345,0	16 015,8	–	(422,7)	Résolutions 1814 (2008), 1863 (2009) et 1872 (2009) du Conseil de sécurité; durée indéterminée
21.	Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone	16 859,5	16 826,9	32,6	16 629,6	16 597,0	–	(229,9)	Résolution 1941 (2010) du Conseil de sécurité; 15 septembre 2011
22.	Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	8 930,1	8 120,7	809,4	8 714,2	7 904,8	87,3	(215,9)	S/2008/756 et 757; durée indéterminée
23.	Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	3 015,1	3 160,0	(144,9)	3 133,0	3 277,9	–	117,9	S/2007/279 et 280; durée indéterminée
24.	Bureau intégré des Nations Unies au Burundi	44 063,8	43 738,2	325,6	39 933,6	39 608,0	–	(4 130,2)	Résolution 1902 (2009) du Conseil de sécurité; 31 décembre 2010
25.	Mission des Nations Unies au Népal ^c	16 483,1	20 673,6	(4 190,5)	16 803,2	20 993,7	–	320,1	Résolution 1939 (2010) du Conseil de sécurité; 15 janvier 2011
26.	Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	8 405,8	8 337,9	67,9	9 094,2	9 026,3	426,3	688,4	Résolution 1701 (2006) et 1773 (2007) du Conseil de sécurité; S/2007/85 et 86; durée indéterminée

	1 ^{er} janvier-31 décembre 2010			Prévisions de dépenses, 2011			Analyse des variations 2010-2011s	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses (dépassement)	Écart, économies (dépassement)	Total	Montant net	Dépenses non renouvelables	Variation	Textes portant autorisation; date d'expiration du mandat
	1	2	3 = 1 - 2	4	5 = 4 - 3	6	7 = 4 - 1	8
27. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale	–	–	–	3 505,2	3 505,2	515,2	3 505,2	S/2009/697, S/2010/457; 31 décembre 2012
Total partiel III	157 561,8	154 328,6	3 233,2	160 107,0	156 873,8	1 028,8	2 545,2	
28. Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	226 920,8	238 595,1	(11 674,3)	270 010,4	281 684,7	–	43 089,6	Résolution 1917 (2010) du Conseil de sécurité; 23 mars 2011
29. Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq	151 326,4	153 527,0	(2 200,6)	207 729,0	209 929,6	–	56 402,6	Résolution 1936 (2010) du Conseil de sécurité; 31 juillet 2011
Total partiel IV	378 247,2	392 122,1	(13 874,9)	477 739,4	491 614,3	–	99 492,2	
Total	569 526,5	578 114,3	(8 587,8)	676 420,6	685 008,4	1 158,4	106 894,1	

^a Ressources additionnelles d'un montant de 82 200 dollars approuvé dans la résolution 64/260 de l'Assemblée générale, qui sera financé au moyen du crédit de 569 526 500 dollars approuvé pour l'exercice biennal 2010-2011.

^b Ressources additionnelles d'un montant de 745 800 dollars approuvé dans la résolution 64/260 de l'Assemblée générale, qui sera financé au moyen du crédit de 569 526 500 dollars approuvé pour l'exercice biennal 2010-2011.

^c Les ressources additionnelles d'un montant net de 4 190 500 dollars (montant brut : 5 242 900 dollars) requises pour financer la prorogation du mandat de la MINUNEP jusqu'au 31 décembre 2010 seront imputées au solde inutilisé estimatif des crédits ouverts au titre des missions politiques spéciales pour 2010.

Tableau 2
Prévisions de dépenses ventilées par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2010			Prévisions de dépenses pour 2011			Analyse des variations 2010-2011
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart, économies (dépassement)	Total	Montant net	Dépenses non renouvelables	Variation
	1	2	3 = 1 - 2	4	5 = 4 - 3	6	7 = 4 - 1
I. Militaires et personnel de police							
1. Observateurs militaires	4 526,7	5 287,7	(761,0)	4 710,7	5 471,7	–	184,0
2. Contingents	13 942,2	10 603,8	3 338,4	13 013,0	9 674,6	–	(929,2)
3. Police civile	997,7	850,0	147,7	1 451,9	1 304,2	–	454,2
Total partiel, catégorie I	19 466,6	16 741,5	2 725,1	19 175,6	16 450,5	–	(291,0)
II. Personnel civil							
1. Personnel recruté sur le plan international	199 194,1	181 463,4	17 730,7	204 477,5	186 746,8	–	5 283,4
2. Personnel recruté sur le plan national	56 705,4	65 619,2	(8 913,8)	64 673,6	73 587,4	–	7 968,2
3. Volontaires des Nations Unies	5 994,2	5 240,8	753,4	6 569,3	5 815,9	–	575,1
Total partiel, catégorie II	261 893,7	252 323,4	9 570,3	275 720,4	266 150,1	–	13 826,7
III. Dépenses opérationnelles							
1. Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 357,7	1 243,7	114,0	1 467,2	1 353,2	–	109,5
2. Consultants et experts	16 398,3	15 238,2	1 160,1	19 392,6	18 232,5	–	2 994,3
3. Voyages	16 037,0	17 013,2	(976,2)	18 610,7	19 586,9	–	2 573,7
4. Installations et infrastructures	71 425,5	96 852,6	(25 427,1)	106 556,5	131 983,6	467,2	35 131,0
5. Transports terrestres	28 321,1	23 354,2	4 966,9	19 309,7	14 342,8	46,8	(9 011,4)
6. Transports aériens	93 144,8	89 914,7	3 230,1	129 383,0	126 152,9	–	36 238,2
7. Transports maritimes	72,8	62,0	10,8	119,6	108,8	–	46,8
8. Communications	24 762,8	25 509,6	(746,8)	38 328,4	39 075,2	86,0	13 565,6
9. Informatique	15 282,0	15 209,4	72,6	20 748,2	20 675,6	258,4	5 466,2

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2010			Prévisions de dépenses pour 2011			Analyse des variations 2010-2011
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart, économies (dépassement)	Total	Montant net	Dépenses non renouvelables	Variation
	1	2	3 = 1 - 2	4	5 = 4 - 3	6	7 = 4 - 1
10. Santé	2 747,4	1 912,0	835,4	2 792,7	1 957,3	–	45,3
11. Matériel spécial	90,0	–	90,0	48,4	(41,6)	–	(41,6)
12. Fournitures services et matériel divers	17 076,8	21 939,8	(4 863,0)	22 967,6	27 944,9	300,0	5 890,8
13. Projets à effet rapide	1 450,0	800,0	650,0	1 800,0	1 150,0	–	350,0
Total partiel catégorie III	288 166,2	309 049,4	(20 883,2)	381 524,6	402 407,8	1 158,4	93 358,4
Total (montants nets)	569 526,5	578 114,3	(8 587,8)	676 420,6	685 008,4	1 158,4	106 894,1

Tableau 3
Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national					
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Agents des services généraux 1 ^{re} classe	Total, personnel international	Adminis- trateurs recrutés sur le plan national	Agents locaux	Volon- taires des Nations Unies	Total général	
I. Groupe thématique I. Envoyés spéciaux ou personnels, conseillers spéciaux et représentants personnels du Secrétaire général																	
1. Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Myanmar																	
Effectif approuvé (2010)	1	–	–	–	–	–	2	1	–	4	–	–	1	5	–	–	5
Effectif proposé (2011)	1	–	–	–	–	–	2	1	–	4	–	–	1	5	–	–	5
2. Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre																	
Effectif approuvé (2010)	1	–	–	1	3	5	–	–	10	2	–	4	16	–	3	–	19
Effectif proposé (2011)	1	–	–	1	3	5	–	–	10	2	–	4	16	–	3	–	19
3. Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide																	
Effectif approuvé (2010)	1	–	–	–	–	2	1	–	4	–	–	2	6	–	–	–	6
Effectif proposé (2011)	1	–	–	–	1	3	2	–	7	–	–	2	9	–	–	–	9

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				Total général	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Agents des services généraux</i>	Total, personnel international	<i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
4. Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental																	
Effectif approuvé (2010)	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	-	1
Effectif proposé (2011)	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	-	1
5. Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité																	
Effectif approuvé (2010)	1	-	-	-	-	1	-	-	2	-	-	1	3	-	-	-	3
Effectif proposé (2011)	1	-	-	-	-	1	-	-	2	-	-	1	3	-	-	-	3
6. Représentant du Secrétaire général auprès du Conseil international consultatif et de contrôle du Fonds de développement pour l'Iraq^a																	
Effectif approuvé (2010)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effectif proposé (2011)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel, Groupe I																	
Effectif approuvé (2010)	5	-	-	1	3	10	2	-	21	2	-	8	31	-	3	-	34
Effectif proposé (2011)	5	-	-	1	4	11	3	-	24	2	-	8	34	-	3	-	37
II. Groupe thématique II. Équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts																	
7. Groupe de contrôle sur la Somalie																	
Effectif approuvé (2010)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	2	-	3
Effectif proposé (2011)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	2	-	3
8. Groupe d'experts sur le Libéria																	
Effectif approuvé (2010)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effectif proposé (2011)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9. Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire																	
Effectif approuvé (2010)	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	1	-	-	-	1
Effectif proposé (2011)	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	1	-	-	-	1
10. Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo																	
Effectif approuvé (2010)	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	1	-	-	-	1
Effectif proposé (2011)	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	1	-	-	-	1
11. Groupe d'experts sur le Soudan																	
Effectif approuvé (2010)	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	1	2	-	-	-	2
Effectif proposé (2011)	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	1	2	-	-	-	2

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				Total général	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Agents des services généraux	Total, personnel international	Administrateurs recrutés sur le plan national	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies		
12. Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée																	
Effectif approuvé (2010)	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	2	3	-	-	-	3
Effectif proposé (2011)	-	-	-	-	-	-	2	-	2	-	-	2	4	-	-	-	4
13. Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran																	
Effectif approuvé (2010)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effectif proposé (2011)	-	-	-	-	-	1	1	-	2	-	-	2	4	-	-	-	4
14. Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité concernant Al-Qaida et les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées (ex-Équipe de surveillance)																	
Effectif approuvé (2010)	-	-	-	-	1	1	3	-	5	-	-	5	10	-	-	-	10
Effectif proposé (2011)	-	-	-	-	1	1	3	-	5	-	-	5	10	-	-	-	10
15. Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité sur la non-prolifération des armes de destruction massive																	
Effectif approuvé (2010)	-	-	-	-	1	-	2	-	3	-	-	2	5	-	-	-	5
Effectif proposé (2011)	-	-	-	-	1	-	2	-	3	-	-	2	5	-	-	-	5
16. Direction exécutive du Comité contre le terrorisme																	
Effectif approuvé (2010)	-	1	1	2	9	12	3	4	32	-	-	8	40	-	-	-	40
Effectif proposé (2011)	-	1	1	2	9	12	3	4	32	-	-	8	40	-	-	-	40
Total partiel, Groupe II																	
Effectif approuvé (2010)	-	1	1	2	11	13	12	4	44	-	-	19	63	-	2	-	65
Effectif proposé (2011)	-	1	1	2	11	14	14	4	47	-	-	21	68	-	2	-	70
III. Groupe thématique III. Bureaux politiques, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions																	
17. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest																	
Effectif approuvé (2010)	1	-	-	2	2	5	1	-	11	6	-	-	17	2	12	1	32
Effectif proposé (2011)	1	-	-	2	3	6	3	-	15	6	-	-	21	3	16	-	40
18. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine																	
Effectif approuvé (2010)	-	1	1	1	5	10	7	1	26	37	-	-	63	12	77	5	157
Effectif proposé (2011)	-	1	1	1	5	14	8	2	32	45	-	-	77	8	78	5	168

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées				Personnel recruté sur le plan national				Total général
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	1 ^{re} classe	Agents des services généraux	Total, personnel international	Administrateurs recrutés sur le plan national	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	
19. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau																	
Effectif approuvé (2010)	–	1	1	2	6	14	10	–	34	30	–	–	64	14	40	1	119
Effectif proposé (2011)	–	1	1	2	6	14	10	–	34	30	–	–	64	14	40	7	125
20. Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie																	
Effectif approuvé (2010)	1	–	1	2	10	17	12	1	44	23	–	–	67	12	26	–	105
Effectif proposé (2011)	1	–	1	2	10	17	12	1	44	23	–	–	67	12	26	–	105
21. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone																	
Effectif approuvé (2010)	–	1	–	1	5	12	9	1	29	12	–	–	41	13	20	8	82
Effectif proposé (2011)	–	1	–	1	6	12	7	1	28	13	–	–	41	13	20	8	82
22. Appui à la Commission mixte Cameroun-Nigéria																	
Effectif approuvé (2010)	1	–	–	–	3	7	2	–	13	1	–	–	14	–	6	–	20
Effectif proposé (2011)	–	–	–	–	3	6	2	–	9	1	–	–	10	–	2	–	12
23. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale																	
Effectif approuvé (2010)	–	1	–	–	1	2	2	–	6	2	–	–	8	4	17	–	29
Effectif proposé (2011)	–	1	–	–	1	2	2	–	6	2	–	–	8	4	18	–	30
24. Bureau intégré des Nations Unies au Burundi																	
Effectif approuvé (2010)	–	1	1	4	7	28	31	4	76	68	–	–	144	18	237	51	450
Effectif proposé (2011)	–	1	1	4	7	28	31	4	76	68	–	–	144	18	237	51	450
25. Mission des Nations Unies au Népal																	
Effectif approuvé (2010)	–	–	1	1	4	10	13	–	29	27	–	–	56	9	121	19	205
Effectif proposé (2011)	–	–	1	1	4	10	13	–	29	27	–	–	56	9	121	19	205
26. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban																	
Effectif approuvé (2010)	1	1	–	1	3	4	2	2	14	6	–	2	22	3	57	–	82
Effectif proposé (2011)	1	1	–	1	3	4	2	1	13	7	–	2	22	3	58	–	83
27. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale																	
Effectif approuvé (2010)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé (2011)	1	–	–	1	3	3	4	–	12	7	–	–	19	1	6	–	26

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				Total général		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	1 ^{re} classe	Agents des services généraux	Total, personnel international	Administrateurs recrutés sur le plan national	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies	
Total partiel, Groupe III																		
Effectif approuvé (2010)	4	6	5	14	46	109	89	9	282	212	–	2	496	87	613	85	1 281	
Effectif proposé (2011)	4	6	5	15	51	116	92	9	298	229	–	2	529	85	622	90	1 326	
28. Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan																		
Effectif approuvé (2010)		1	2	4	9	32	127	124	66	365	198	–	–	563	307	1 804	81	2 755
Effectif proposé (2011)		1	2	3	9	32	120	118	62	347	205	–	–	552	291	1 661	80	2 584
29. Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq																		
Effectif approuvé (2010)		1	2	3	8	20	71	87	24	216	241	–	–	457	97	497	0	1 051
Effectif proposé (2011)		1	2	2	9	24	75	84	23	220	290	–	–	510	124	501	0	1 135
Total partiel, Groupe IV																		
Effectif approuvé (2010)	2	4	7	17	52	198	211	90	581	439	–	–	1 020	404	2 301	81	3 806	
Effectif proposé (2011)	2	4	5	18	56	195	202	85	567	495	–	–	1 062	415	2 162	80	3 719	
Total																		
Effectif approuvé (2010)	11	11	13	34	112	330	314	103	928	653	–	29	1 610	491	2 919	166	5 186	
Effectif proposé (2011)	11	11	11	36	122	336	311	98	936	726	–	31	1 693	500	2 789	170	5 152	
Variation nette	–	–	(2)	2	10	6	(3)	(5)	8	73	–	2	83	9	(130)	4	(34)	

^a Les montants demandés à ce titre pour 2010 ne concernent pas les effectifs.

III. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

34. L'Assemblée générale est priée :

i) D'approuver les prévisions de dépenses pour les 29 missions politiques spéciales énumérées au tableau 1 ci-dessus, soit un montant total net de 676 420 600 dollars;

ii) De prendre note du montant net des ressources additionnelles demandées pour 2010, soit 8 587 800 dollars;

iii) De prendre note du montant du solde des dépenses non ventilées au titre des missions politiques spéciales pour l'exercice biennal 2010-2011, soit 430 473 500 dollars;

iv) D'ouvrir au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 un crédit de 254 534 900 dollars, compte tenu du montant du solde des dépenses non ventilées au titre des missions politiques spéciales, soit 430 473 500 dollars, et conformément aux dispositions du paragraphe 11 de l'annexe I de la résolution de l'Assemblée générale 41/213, en date du 19 décembre 1986;

v) D'ouvrir également au chapitre 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 un crédit de 40 478 800 dollars, contrebalancé par le même montant inscrit au chapitre 1 des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

Annexe I

Missions politiques spéciales pour l'exercice 2010-2011 : départements chef de file et appui administratif

	<i>Département chef de file</i>	<i>Appui administratif</i>
I. Groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels, conseillers spéciaux et représentants personnels du Secrétaire général		
1. Envoyé spécial du Secrétaire général au Myanmar	DAP	DAP
2. Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	DAP	DAM
3. Conseiller spécial du Secrétaire général sur la prévention du génocide	DAP	DAP
4. Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	DAP	DAP
5. Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	DAP	DAP
6. Représentant du Secrétaire général auprès du Conseil international consultatif et de contrôle du Fonds de développement pour l'Iraq	DG	DG
II. Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts		
7. Groupe de contrôle sur la Somalie	DAP	DAP
8. Groupe d'experts sur le Libéria	DAP	DAP
9. Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire	DAP	DAP
10. Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	DAP	DAP
11. Groupe d'experts sur le Soudan	DAP	DAP
12. Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	DAP	DAP
13. Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran	DAP	DAP
14. Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité concernant Al-Qaïda, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	DAP	DAP
15. Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) sur la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive	BAD	BAD
16. Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	Direction	Direction
III. Groupe thématique III : bureaux politiques, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions		
17. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest	DAP	DAM
18. Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine	DAP	DAM

	<i>Département chef de file</i>	<i>Appui administratif</i>
19. Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	DAP	DAM
20. Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie	DAP	DAM
21. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone	DAP	DAM
22. Appui intégré des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	DAP	DAM
23. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	DAP	DAM
24. Bureau intégré des Nations Unies au Burundi	DAP	DAM
25. Mission des Nations Unies au Népal	DAP	DAM
26. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	DAP	DAM
27. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale	DAP	DAM
IV. Missions d'assistance des Nations Unies		
28. Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	DPKO	DAM
29. Mission d'assistance des Nations Unies en Iraq	DAP	DAM

Abréviations : BAD : Bureau des affaires de désarmement; DAM : Département de l'appui aux missions; DAP : Département des affaires politiques; DG : Département de la gestion; DPKO : Département des opérations de maintien de la paix.

Annexe II

Récapitulation de l'emploi des ressources au titre des missions politiques spéciales (2010-2011)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources nécessaires</i>	<i>Crédits ouverts (montant net)</i>
1. Crédits ouverts au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget de l'exercice biennal 2010-2011 au titre des missions politiques spéciales (voir résolution 64/244, sect. A à C)		1 000 000,0
2. Montant approuvé par l'Assemblée générale à imputer sur le crédit demandé au titre des missions politiques spéciales (voir résolution 64/245, sect. VI)	569 526,5	(569 526,5)
Solde disponible des dépenses non ventilées au titre des missions politiques spéciales		430 473,5
3. Montant des ressources demandées dans le présent rapport et ses additifs (A/65/328 et Add.1 à 5)	685 008,4	
4. Montant des ressources demandées dans le présent rapport à financer à l'aide des dépenses non ventilées au titre des missions politiques spéciales		(430 473,5)
Solde des dépenses non ventilées au titre des missions politiques spéciales		0,0
Crédit à ouvrir conformément aux dispositions du paragraphe 11 de l'annexe I de la résolution de l'Assemblée générale 41/213, en date du 19 décembre 1986 (différence entre les rubriques 3 et 4)		254 534,9
Montant total des prévisions de dépenses au titre des missions politiques spéciales pour l'exercice biennal 2010-2011	1 254 534,9	